



Abymes, le 25 mars 2010

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 MARS 2010 SUR LE DÉSAMIANTAGE DU SITE DE MORNE CARUEL

Le personnel du site de Morne Caruel et leurs représentants syndicaux étaient conviés à une réunion d'information ayant pour thème le désamiantage du bâtiment principal de Morne Caruel.

Etaient présents : - le DRFIP, **Daniel CASABIANCA**,
- le Chef du pôle missions de transverse, **Isabelle MAUBRE-TURPIN**,
- le Responsable de la division Budget – logistique – Immobilier, **Thierry CARIOU** et **P. MARSOLIAU** et **L. DELSART**,
- le **docteur BARBILLON**, médecin de prévention,
- **M. DEKOUN**, Gérant de la société TSA SOGEDEX (titulaire du marché public),
- **M. MERCIER**, Ingénieur de la prévention au Ministère du Travail,
- **M. THERMES**, Contrôleur Sécurité Service prévention de la Sécurité sociale.

M. DEKOUN, dirigeant de la société TSA SOGEDEX, a certifié qu'il n'utilisera pas de sous-traitant pour effectuer ces travaux.

Il a fourni les explications sur les différentes phases du chantier, qui **débutera le 20 avril 2011** et durera 2 mois (le 1^{er} mois, le rez-de-chaussée sera traité et le 2nd mois le 1^{er} étage).

Le chantier sera divisé en 4 zones. Chaque zone sera traitée durant 15 jours selon le schéma suivant :

- **Phase 1** : confinement étanche avec zone en dépression continue (durée 1 semaine)
- **Phase 2** : désamiantage (durée 1 semaine)

Trois contrôles du taux d'amiante sont prévus :

- avant le début des travaux
- durant les travaux
- et à la fin des travaux. Dans ce cas, si le taux est supérieur à 5 fibres par litre d'air, TSA SOGEDEX ne pourra enlever le confinement et devra reprendre le nettoyage de la zone.

En aucun cas, il ne peut y avoir de « déconfinement » de la zone sans contrôle et sans un résultat de contrôle < à 5 fibres / l d'air.

Le Docteur BARBILLON ainsi que le Contrôleur Sécurité Service prévention, M. THERMES, nous ont certifié que les agents ne courraient aucun danger lors de ces travaux et que le chantier sera contrôlé.

La Direction a confirmé qu'un exercice d'évacuation aurait lieu après l'installation des agents dans les structures préfabriquées.

PLUS QUE JAMAIS, SOYONS VIGILANTS AU DEROULEMENT DE CE CHANTIER.

Pour nous joindre :

Secrétaire départementale : **Maude DOLMEN 06.90.42.49.19**

Secrétaire adjoint : **Claude OTVAS 06.90.67.63.78**

Trésorier : **Eddy SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

Trésorier adjoint : **Alexandre JIOUT**

Courriel : fo.101@dgfip.finances.gouv.fr

**Pour porter « HAUT ET FORT » vos revendications
Venez nous rejoindre
Adhérez à FORCE OUVRIERE
La force syndicale**

Bulletin d'adhésion à FO DGFIP Guadeloupe
(66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts)

Nom :

Grade et échelon :

Prénom :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au syndicat FO DGFIP Guadeloupe.

Date :

Signature :